

Année propédeutique Santé Stages pré-HES

Synthèse des travaux
du GT Stages pré-HES

17 juin 2011
M. Clerc

Stages pré-HES

Table des matières

1. Résumé des travaux	2
2. Concept de stage pré-HES.....	3
2.1. Documents de référence.....	3
2.2. Spécificités des stages pré-HES	4
3. Une notion Santé en construction	5
4. Activités réalisables par les stagiaires pré-HES.....	6
5. Programme type de stage pré-HES.....	6
6. Encadrement des stagiaires pré-HES	8
7. Projection des places de stage pré-HES	9
8. Recommandations	11
9. Suite des travaux.....	12
10. Annexes	12

1. Résumé des travaux

Suite à la décision d'ouvrir dès la rentrée 2011, l'Année propédeutique Santé, le DSAS et le DFJC ont décidé de collaborer étroitement à un nouveau concept de stage pré-HES Santé. L'organisation des stages de l'année 2011-2012 servira de test.

Un groupe de travail (GT Stages pré-HES) réunissant des professionnels et des enseignants des Hautes écoles a été mandaté afin d'opérationnaliser ce concept de stage. Il a pour mandat de :

- Définir le concept de stage pré-HES Santé en référence au Plan d'études cadre romand des modules complémentaires et au programme vaudois de l'année propédeutique Santé
- Enoncer les conditions d'opérationnalisation de ces stages pré-HES
- Confirmer l'inventaire des places de stage disponibles dès le 1^{er} janvier 2012, établi en référence aux places de stage des Années préparatoires des filières HES.

Le GT a recensé l'ensemble des documents traitant des stages pré-HES édictés aux niveaux romand et cantonal afin de poser le cadre général de ces stages.

Après une appropriation de la notion de Santé, le GT a décliné en activités concrètes les tâches énoncées lors de la construction du programme de l'Année propédeutique Santé. Cet énoncé d'activités est basé sur la réalité des lieux de stage. Il résulte d'une triple analyse qui associe l'offre et les ressources institutionnelles, le parcours des patients¹ et les besoins des étudiants. Ces activités qui peuvent être déléguées aux stagiaires pré-HES ont ensuite été insérées dans un programme type de stage pré-HES. Ce programme est structuré en 6 phases. Il est adaptable, aux cours des 8 semaines de stage, à tous les types d'institution.

Le GT a précisé les conditions contractuelles et pédagogiques requises pour accueillir ces stagiaires. Il demande que leur encadrement soit confié aux praticiens formateurs HES.

Sur la base d'un premier état des lieux des places de stage des années préparatoires antérieures et si les conditions d'encadrement sont remplies, le GT a estimé qu'il était possible d'offrir 250 places de stages pré-HES pour chacune des deux périodes, bien que ces places ne soient pas encore confirmées. Des propositions ont été faites pour faciliter la recherche de ces places de stage et ouvrir de nouvelles places dans des institutions qui n'accueillent que peu ou pas de stagiaires HES actuellement. Enfin, le GT a émis des recommandations pour une ouverture de ces stages dès janvier 2012 et a établi la suite des travaux à faire prochainement.

En conclusion, le GT confirme la pertinence de ce concept de formation Santé et confirme la faisabilité de ces stages pré-HES dans les institutions socio-sanitaires vaudoises et le nombre de places de stage potentiellement disponibles. Cependant, il souligne l'ampleur des changements pour les acteurs concernés et insiste pour qu'une stratégie d'accompagnement soit déployée. Celle-ci repose prioritairement sur l'information des partenaires et la mise à disposition des ressources nécessaires pour que les institutions puissent assumer cette mission de formation et contribuer efficacement à la formation de leur relève.

¹ Le terme « patient » est à comprendre dans un sens générique. Il inclut selon les situations les usagers, les bénéficiaires de soins, etc.

2. Concept de stage pré-HES

2.1. Documents de référence

Les documents de référence édictés au niveau romand puis au niveau cantonal mentionnent que le concept de stage pré-HES² repose sur :

- Une étroite collaboration entre les départements de la santé et de la formation au sein de chaque canton
- La définition du stage pré-HES
- L'énoncé de la mission de l'institution qui accueille les étudiants
- L'encadrement par un professionnel diplômé HES désigné par l'institution
- Un taux d'encadrement de 10%
- Une indemnisation des institutions pour leur charge d'encadrement.

L'organisation générale de l'année propédeutique, son calendrier et les modalités de validation sont identiques pour tous les cantons romands³.

Les objectifs généraux du stage pré-HES sont énoncés : « Le stage dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre au candidat de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- Découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé
- Réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé
- Découvrir différentes professions de soins du domaine de la santé et différents milieux de soins
- Evaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins
- Affirmer sa motivation pour la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine. »

Ce rapport précise en outre que l'évaluation des aptitudes personnelles requises pour l'admission en Bachelor s'appuiera sur l'évaluation du stage pré-HES.

Le programme⁴ conçu par les trois Hautes écoles du canton précise :

- La place du stage dans la formation et sa finalité

² Décision du COSTRA HES-SO du 3 février 2011

³ Rapport du Conseil de domaine HES-SO (5-6 mai 2011)

⁴ Programme cadre de l'APS – Rapport du groupe de travail VD

- Les caractéristiques du stage : durée, orientation Santé, type d'institutions visées, encadrement par un référent
- Une liste de tâches réalisables, à titre d'exemple, par les étudiants
- Le contrat pédagogique de stage et l'évaluation
- Le suivi du stage (tableau de bord tenu par l'étudiant, disponibilité du responsable du module stage des Hautes Ecoles)

Le descriptif du module Stage et une liste de places de stage potentielle de 250 places par période de stage sont annexés à ce rapport.

Actuellement en voie de finalisation, un règlement de formation⁵ stipule notamment :

- La participation obligatoire au stage
- L'échelle de notes et le minimum requis pour la validation
- La validation du stage par le référent qui encadre l'étudiant sur la base d'un document commun aux Hautes écoles
- La remédiation en cas d'échec par un nouveau stage de 4 semaines

2.2. Spécificités des stages pré-HES

La lecture des documents sus-mentionnés permet d'énoncer 5 caractéristiques qui distinguent sensiblement les stages pré-HES de la Formation pratique des cursus Bachelor, voire d'autres stages de type ASSC.

Stages Santé

Ces stages sont orientés Santé et non filière. Ceci signifie que l'étudiant ne se prépare pas à une profession définie, que ses activités et son encadrement doivent répondre à des critères plus larges. Ainsi, « l'étudiant sera amené à comprendre la mission d'une institution et la vie des patients dans l'institution. Il doit pouvoir participer aux différentes activités des patients, rencontrer les professionnels qui interviennent auprès d'eux, comprendre les interactions entre les membres des équipes soignantes et avec les usagers ».

Toute institution socio-sanitaire (soins aigus, réadaptation, hébergement, soins à domicile, lieux de vie, service de santé en entreprise, en milieu scolaire, ...), a priori, peut donc accueillir un étudiant quelle que soit son orientation future.

Orientation de l'étudiant

L'un des objectifs de l'Année propédeutique Santé (APS) est la lutte contre la pénurie. Il s'agit donc de retenir dans le domaine et d'orienter vers les professions pénuriques (soins infirmiers

⁵ Règlement relatif à la formation en Année propédeutique Santé

notamment) les jeunes qui n'auront pas pu être admis dans les filières régulées (physiothérapie, ergothérapie, nutrition et diététique, sage-femmes). L'offre institutionnelle, les modalités d'encadrement, les discours des professionnels et des enseignants seront déterminants dans la construction des projets professionnels des étudiants et leur orientation vers les soins infirmiers.

La découverte des différentes professions de santé n'étant pas réalisable dans toutes les institutions, il est prévu que celle-ci soit renforcée dans le dispositif de cours afin de garantir à chaque étudiant les conditions nécessaires à l'élaboration de son projet personnel de formation.

Propédeutique

Cette notion de propédeutique situe cette année comme préalable au Bachelor. Elle est conçue dans une logique pré-professionnalisante qui requiert une expérience dans le monde professionnel et des stages qui sont différents de ceux des ASSC, des pré-stagiaires des gymnases et des activités habituelles du personnel auxiliaire.

Les étudiants qui ne pourront être admis en HES devraient néanmoins avoir, au terme de cette année, développé une culture santé et acquis des connaissances de base qui leur seront utiles dans leur vie future de tous les jours.

Calendrier et durée

Les dates et la durée des stages sont fixées. Elles sont identiques pour les étudiants de la HECVSanté et de La Source. Les étudiants des deux Hautes écoles seront répartis en deux périodes de stage de 8 semaines :

- Semaines 2 à 9 incluse
- Semaines 10 à 18 incluse

Ces périodes recouvrent en grande partie celles des stages des Années préparatoires, en particulier pour la filière des Soins infirmiers. Elles sont compatibles avec les périodes de formation pratique des cursus Bachelor et avec les autres contraintes du calendrier de l'APS.

Evaluation des aptitudes personnelles (condition d'admission en Bachelor)

Exigée comme condition d'admission en bachelor, ces aptitudes, jusqu'à présent, étaient évaluées par les Commissions d'admission qui statuaient sur les dossiers des candidats à l'entrée en Année préparatoire. Elles le seront désormais durant le stage sur la base de la correspondance entre les critères d'évaluation de stage et le développement des aptitudes personnelles d'ores et déjà établie.

3. Une notion Santé en construction

Afin de dépasser le champ de chaque profession pour celui du domaine de la Santé, le GT a initié une réflexion qui sera reprise et approfondie ultérieurement, celle-ci participant du changement de paradigme Santé versus profession.

Le GT a relevé que le domaine de la Santé est reconnu et valorisé par la société, qu'il regroupe des professions diverses, riches et en constante évolution. Les professionnels soignants qui y travaillent sont dotés de grandes qualités humaines.

L'emploi et les débouchés sont nombreux dans ce domaine, y compris à temps partiel. Les possibilités de développement personnel et professionnel (formations, plan de carrière) existent et le sens des responsabilités (citoyenneté, responsabilité individuelle et collective) y est développé.

Quelques points communs aux professions ont été identifiés :

- Qualités humaines, sociales et relationnelles requises
- Connaissances scientifiques exigées
- Aptitude à « toucher des corps », quel que soit l'âge ou l'état de la personne
- Souci de sécurité et de qualité dans les prises en charge
- Conditions de travail exigeantes (horaires, équipe, interprofessionnalité)
- Contact avec la vie, la mort, la souffrance.

4. Activités réalisables par les stagiaires pré-HES

A partir des tâches présentées lors de la conception du programme de l'APS, le GT a listé, en fonction de sa connaissance du terrain et des expériences faites avec les étudiants des Années préparatoires, les activités qui peuvent être confiées aux stagiaires pré-HES sous réserve d'un encadrement adéquat.

Afin d'élargir le champ des possibles, chaque tâche a été déclinée de manière relativement exhaustive. Il est cependant évident que plusieurs activités peuvent se combiner et concourir à une ou plusieurs tâches.

Ces tâches sont présentées en annexe.

5. Programme type de stage pré-HES

A partir des activités sus-mentionnées, le GT a établi un programme type pour les 8 semaines de stage. Ce programme est structuré en 6 phases. Chacune d'elle permettra à l'étudiant d'exercer plusieurs activités selon les consignes qui lui seront données et les tâches qui lui seront confiées.

Ce programme type est adaptable à toutes les institutions, Les caractéristiques du lieu de stage permettront de définir le contexte, les modalités organisationnelles et la chronologie de chacune de ces phases.

Accueil

L'étudiant est accueilli dans l'institution, le plus souvent en référence aux programmes d'intégration existants. Il y découvre la mission de l'institution, son organisation et son fonctionnement. Il sera sensibilisé à la notion de confidentialité. Il apprendra les règles institutionnelles et rencontrera les

personnes avec qui il sera amené à travailler. Dans les soins à domicile par exemple, la présentation du CMS, comme l'organisation générale des soins à domicile, et le domicile des patients y seront inclus.

Observation

L'étudiant observera et suivra les professionnels et des patients. Il apprendra à écouter et observer un patient, à le situer dans son environnement, à repérer d'éventuels changements dans son état. Il suivra des colloques pour comprendre les points de vue des professionnels. Il apprendra à lire des dossiers médicaux et de soins ainsi que des rapports.

Action

L'étudiant réalisera des activités qui découlent du « parcours Santé du patient ». Au cours du stage, le choix de divers patients permettra de confronter l'étudiant à des situations différentes, de réaliser les actions d'accompagnement, de soins et de prévention qui lui seront confiées. La communication avec le patient et ses proches, les autres soignants y sera exercée.

Le « parcours Santé du patient » représente le fil conducteur des activités du stagiaire. Ainsi, ce dernier sera amené à accompagner un patient dans ses différents soins et traitements et s'intéressera à ses besoins, sans être limité dans un champ professionnel. En suivant le patient, l'étudiant acquerra une perception large de la prise en charge offerte dans l'institution.

Ouverture

L'étudiant aura la possibilité, dans la mesure où l'institution le permet, de se rendre dans d'autres services (par exemple, physiothérapie, ergothérapie, radiologie, cuisine, animation, réception, etc.). Ces ouvertures pourront s'étendre à des institutions voisines, exploitant les réseaux interinstitutionnels existants.

Du temps pourra être mis à disposition de l'étudiant pour consulter la documentation du service, rencontrer certaines personnes ressources ou répondre l'une de ses demandes particulières.

Retour formatif.

L'étudiant y présentera ses activités, comptes-rendus et documents de type journal de bord/apprentissage. Il aura des moments d'échanges, d'approfondissement et d'auto-évaluation. Des colloques entre les étudiants présents dans une même institution pourraient être organisés à cette fin.

Evaluation

Il s'agit de l'évaluation des prestations de l'étudiant qu'elle soit formative ou certificative selon le moment où elle se déroule. Un document d'évaluation comportant la note sera rempli au terme du stage et signé par le praticien formateur et par l'étudiant. Des bilans intermédiaires pourront être organisés

6. Encadrement des stagiaires pré-HES

Le praticien formateur HES, référent des stages pré-HES

Après des discussions approfondies, le GT s'est prononcé pour que l'encadrement des stagiaires pré-HES soit assuré par des praticiens formateurs HES (PF HES). C'est d'une part sur leurs expériences avec les étudiants HES des Années préparatoires et d'autre part sur la volonté de mettre les stagiaires en situation et d'apprendre à partir du travail réel que les compétences des PF HES sont apparues comme incontournables. Il est attendu de ces personnes à la fois une expertise professionnelle, des compétences pédagogiques permettant d'accompagner l'étudiant dans son projet pré-professionnel ainsi qu'une connaissance des formations bachelor auxquelles se destinent les étudiants.

Le GT fait remarquer que les places projetées sont actuellement celles des Années préparatoires. Ces institutions disposent donc d'ores et déjà de PF HES. Une certaine souplesse pour le démarrage de cette APS n'est cependant pas exclue. Par ailleurs, cet investissement se retrouvera dans les années bachelor et évitera un trop grand delta entre l'Année propédeutique et la 1^{ère} année bachelor.

Enfin, le GT défend le sens et la pertinence de cette Année propédeutique dans le modèle romand de formation. Pour les représentants du terrain, il s'agit de donner les moyens aux institutions et aux professionnels d'encadrer ces étudiants et d'éviter tout risque de confusion avec des pré-stagiaires ou des stagiaires d'un autre niveau.

Descriptif de fonction du référent des stages pré-HES

La décision du GT de confier l'encadrement aux PF HES définit le niveau de responsabilité. Les tâches confiées aux PF devront être précisées ces prochains mois.

Dispositif contractuel de partenariat

Ce dispositif vise à énoncer la mission de formation de l'institution, la valoriser (taux d'encadrement défini) et la financer (indemnisation des institutions).

Un projet de convention de partenariat définit les responsabilités respectives des institutions et des Hautes écoles ainsi que les modalités d'organisation de ces stages.

Les points principaux sont :

- Désignation et mise à disposition du Praticien formateur HES par l'institution
- Indemnisation de l'institution pour les 10% d'encadrement par stagiaire pré-HES
- Encadrement assuré par des Praticiens Formateurs HES
- Information spécifique des Praticiens Formateurs HES sur ces stages pré-HES par les Hautes écoles
- Contrat pédagogique bipartite de stage conclu entre l'étudiant et le PF HES
- Responsabilité de l'évaluation assumée par le PF HES

- Horaire de travail de l'étudiant établis d'entente entre les Hautes écoles et les lieux de pratique.

Demeurent réservées les dispositions relatives aux Travaux de maturité spécialisée et au rôle d'expert métier des PF HES dans l'attente des décisions du secondaire II.

Le contrat pédagogique sera élaboré durant l'automne.

Ce projet de convention pourrait être revu si étaient distinguées d'une part les conditions cadre qui relèvent des relations du DSAS avec les institutions et d'autre part des aspects organisationnels et pédagogiques qui concernent plus directement l'étudiant.

Le GT souhaite que les flux financiers se traitent directement entre le département de tutelle et les institutions sanitaires. Il n'y a aucune valeur ajoutée à faire transiter ces flux par les écoles.

7. Projection des places de stage pré-HES

400 places de stage pour les Années préparatoires HES

En 2010-2011, 393 places de stage pour des étudiants des Années préparatoires immatriculés dans les Hautes écoles ont été offertes dans institutions socio-sanitaires vaudoises. A ce nombre se rajoutent les places vaudoises offertes aux étudiants HES des autres cantons romands.

Dans l'attente d'une identification plus fine des institutions, des lieux, des places et des périodes de stage 2010-2011, on peut retenir, comme ordre de grandeur, que 400 places ont été offertes en 2010-2011 aux étudiants en Année préparatoire.

Il faut relever que pour les filières de TRM, Physiothérapie et Ergothérapie, ces places pouvaient être ouvertes deux fois par année (2 périodes de stage) et que le nouveau calendrier de l'APS ne permettra peut-être pas de toutes les conserver. Dans la filière des Soins infirmiers (255 places en 2010-2011), ce problème ne se pose pas car le calendrier des stages de l'APS a été superposé à celui de l'Année préparatoire.

250 places par période de stage pré-HES envisageables

Les activités identifiées et le programme type mettent en évidence que certains lieux seront plus appropriés que d'autres pour accueillir ces étudiants. Cependant, c'est au sein des institutions que des solutions peuvent être apportées afin de maintenir un nombre de places équivalent.

Ainsi, globalement, et pour autant que les membres du GT puissent l'estimer, le nombre évoqué initialement de 250 places offertes pour chacune des deux périodes de stage est réaliste. Il ne devrait cependant pas être dépassé, au moins pour cette première année. Actuellement, de nombreux terrains dénoncent un manque d'information sur cette future APS, ce qui les retient de s'engager.

Recherche des places de stage

La recherche des places de stage se fait aujourd'hui par négociation annuelle entre les responsables des stages des Hautes écoles et les responsables des stages des institutions. Ce système, basé sur les réseaux interpersonnels et professionnels, a donné globalement satisfaction jusqu'à ce jour permettant aux deux partenaires de respecter les contraintes du terrain (nombre de patients, disponibilité des professionnels et des PF HES, nombre global de stagiaires toutes provenances confondues, organisation du travail dans les unités de soins, etc.) tout en répondant aux besoins des Hautes écoles (augmentation du nombre d'étudiants, étudiants en échec, etc.).

Toutefois ce système a atteint ses limites. Des doutes sont posés quant à sa capacité à répondre à l'augmentation des effectifs des étudiants APS et Bachelor et à anticiper le nombre d'étudiants à admettre en formation.

Il est nécessaire qu'un système de monitoring des places de stage soit mis en place à des fins de planification et d'évaluation. Ainsi, par exemple, il serait souhaitable, préalablement aux contacts entre les terrains et les Hautes écoles, de disposer de la capacité d'accueil de chaque institution, celle-ci pouvant être établie à partir de critères encore à définir (dotation en lits, en professionnels HES, etc.).

Facteurs susceptibles d'influencer l'offre de stage pré-HES

Plusieurs facteurs contribuent à accroître le nombre de places de stage pré-HES. Ils ne sont pas tous applicables a priori car fortement dépendants du contexte institutionnel :

- Politique de formation institutionnelle affirmée
- Stabilité des équipes et anticipation des départs de PF HES (formation des nouveaux)
- Ouverture intra ou extra muros en exploitant les réseaux des institutions et les relations entre services
- Présence simultanée de deux stagiaires permettant de rationaliser le travail du PF HES
- Elargissement des horaires (2 horaires par jour voire le soir ou le week-end) pour autant que l'encadrement soit assuré
- Planification limitant au maximum les chevauchements avec les volées bachelor
- Souplesse des calendriers académiques pour autant que le système de formation le permette.

Institutions pouvant accueillir des stagiaires pré-HES

Globalement, les institutions offrant des places de stage des Années préparatoires peuvent accueillir des stagiaires pré-HES. Des réserves concernent les lieux de pratique indépendante où le travail est très spécialisé et les conditions peu favorables à la délégation d'activités aux stagiaires (instituts privés de Radiologie, cabinets de physiothérapie ou d'ergothérapie).

Les soins à domicile ont été jusqu'à ce jour plutôt réservés quant à l'accueil des étudiants des premières années de formation. Or, les expériences faites sont probantes et confirment que l'AVASAD pourrait offrir des conditions de stage riches et formatrices pour ces étudiants.

De l'avis du GT, de nouveaux milieux pourraient être explorés notamment dans le domaine de la santé communautaire (prévention) et du sport. La possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger devrait également être offerte aux étudiants qui le demandent.

8. Recommandations

Poursuivre la mise en place de cette Année propédeutique en partenariat

Le GT souhaite que ce partenariat se poursuive autant entre les deux départements qu'entre les institutions et les Hautes écoles. C'est dans ce contexte que des solutions pertinentes et innovantes seront trouvées et qu'une culture Santé se développera.

Information des institutions et des terrains

Une information formelle et touchant toutes les institutions socio-sanitaires du canton doit être faite rapidement afin de présenter cette APS, ses objectifs et les conditions de mise en œuvre des stages. Cette information est attendue par les institutions, même si tout n'est pas encore arrêté.

Le GT recommande que cette information parte des autorités de tutelle et soit relayée au sein des institutions.

Incitation des institutions et de leurs associations faitières

Afin d'élargir le nombre d'institutions et accroître leur capacité d'accueil des mesures d'incitation doivent être proposées. Il est important que chaque institution participe à la formation et que toutes soient solidaires dans la lutte contre la pénurie et la préparation de la relève.

Allouer les moyens financiers à cette mission

Cette mission de formation pré-HES ne pourra être satisfaite que si les institutions en ont les moyens sans amputer leur mission de soins. Il est essentiel de garantir que l'indemnisation de l'institution soit allouée à l'encadrement des étudiants.

Monitorer les places de stage

Le GT recommande la mise en place d'un monitoring des places de stages à l'échelon des institutions à des fins de planification et d'évaluation.

Prévoir l'évaluation des stages au terme de la première volée

Les délais obligent à une mise en place rapide de cette première APS. Le GT souhaite qu'un dispositif d'évaluation-régulation soit mis en place dès les premiers stages afin d'anticiper les adaptations nécessaires à la pérennisation de ce nouveau type de stage.

9. Suite des travaux

Dans les délais impartis à la mise en œuvre de cette APS dès septembre prochain et de l'ouverture des stages en janvier 2012, les étapes suivantes sont à prévoir :

- Information des institutions par le DSAS afin de permettre la poursuite des réflexions au sein des institutions et la recherche des places de stage – immédiate
- Organisation d'une Journée d'information à l'intention des terrains de stage et des PF - septembre 2011 pour permettre aux PF de préparer des places de stage pré-HES pour janvier 2012
- Finalisation des documents contractuels et pédagogiques (contrat pédagogique, document d'évaluation, journal de bord/apprentissage) - automne 2011
- Constitution d'un catalogue des offres institutionnelles – 1^{er} semestre 2012
- Définition et modalités du rôle d'expert métier, si celui-ci est maintenu dans le cadre des Travaux de maturité spécialisée

10. Annexes

Listes d'activités qui peuvent être déléguées aux stagiaires pré-HES

Projet de convention de stage pré-HES

Mission et définition du stage pré-HES

Profil type du praticien formateur HES chargé d'encadrer les stages pré-HES

Descriptif de fonction type du praticien formateur HES chargé d'encadrer les stages pré-HES

Liste des membres du GT stages pré-HES